

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19/03/14

Dossier complet le

19/03/14

N° d'enregistrement

F08214P0752

1. Intitulé du projet

Création sur le Domaine universitaire d'une voirie entre la rue des résidences et l'avenue centrale dans l'axe de la rue Diderot.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom GIRARD

Prénom Bertrand

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Université de Grenoble - DAD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VAILLANT Jean-François Directeur de l'aménagement

RCS / SIRET

13000674500017

Forme juridique

EPSCP

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une voirie de 150 m de long, permettant le raccordement de l'avenue centrale sur la rue des résidences dans l'axe de la rue Diderot (ZA des Glairons à Saint-Martin d'Hères). Cette voirie est constituée d'une chaussée de 6 m et d'accotements piétons de 2 m de chaque côté. Ce projet s'accompagne de la création d'un parking de 90 places.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une voirie dans l'axe de l'actuelle rue Diderot (ZA des Glairons à Saint-Martin d'Hères) permettant le raccordement de l'avenue centrale dans sa partie ouest sur la rue des résidences, et cela dans la perspective de la fermeture de l'avenue centrale dans sa partie centrale, et à terme le prolongement de l'actuelle rue Diderot sur le Domaine universitaire. Ce projet s'accompagne de la création d'un parking de 90 places, en restitution partielle des 420 places supprimées par le projet PILSI. Cette diminution de l'offre de stationnement a été actée dans le PLD de 2007 qui fixe l'objectif de suppression à 2500 places. La suppression de l'avenue centrale dans sa partie centrale, s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espace public piéton dont la première phase, correspondant au parvis nord de PILSI sera réalisée en 2016.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé à l'automne 2014, la mise en service devant arriver au plus tard pour le début de chantier du Projet EST actuellement prévu pour l'été 2015 et qui nécessitera la fermeture de l'avenue centrale au droit du projet. Le cheminement piéton à l'est de la voirie ne sera réalisé qu'après la livraison du projet PILSI début 2016. La circulation piétonne se fera donc dans un premier temps uniquement en partie ouest, côté parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie, à double sens, est constituée d'une chaussée de 6 mètres et de chaque côté, d'un accotement piéton de 2 mètres séparé par une bande végétalisée de 1,5 mètre. Les eaux de pluie sont collectées et infiltrées dans des fossés drainants situés de part et d'autre. Aucun raccordement n'est prévu sur le réseau d'assainissement. De même, la gestion des eaux pluviales du parking, réalisé en dalles béton, se fait par infiltration au niveau des joints végétalisés marquant les emplacements, et dans des noues paysagées. Le projet réalisé permettra dans un second temps la fermeture de l'avenue centrale entre la rue des universités et son raccordement avec le présent projet. En lieu et place sera progressivement réalisée une esplanade bornée par les différents programmes de construction à venir. La traversée du campus par son centre ne sera plus possible, la circulation étant renvoyée sur la voirie périphérique en l'occurrence la rue des résidences. La chaussée réduite à 6 m contribue par ailleurs à apaiser la circulation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voirie : - longueur	148 m
- largeur totale d'emprise	13 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Domaine universitaire, 666 avenue centrale, à Saint-Martin d'Hères	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>5</u> ° <u>45</u> ' <u>58.5</u> " E Lat. <u>45</u> ° <u>11</u> ' <u>23.6</u> " N
	Point d'arrivée : Long. <u>5</u> ° <u>46</u> ' <u>0.6</u> " E Lat. <u>45</u> ° <u>11</u> ' <u>28.8</u> " N
Communes traversées :	
	Saint-Martin d'Hères

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet de voirie s'insère dans un programme prévisionnel d'aménagement et de travaux de construction de bâtiments pris en charge et réalisés par des Maître d'Ouvrage distincts et selon des calendriers spécifiques. Ce programme prévisionnel est composé de :

- la voirie, un parking de 90 places et un projet d'esplanade.
- la construction du bâtiment PILSI (14 800 m² SHON)
- la construction du bâtiment EST (1420 m² SHON)
- reconstruction-démolition du restaurant Diderot (5000 m² SHON)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espaces verts et parking.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de Saint Martin d'Hères approuvé le 20 octobre 2011
- SCOT de la région urbaine grenobloise approuvé le 21 décembre 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention de l'exposition au bruit approuvé le 29 avril 2011

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Isère Amont approuvé le 30 juillet 2007. le projet se situe en zone d'aléa faible
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neutre
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	neutre
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les perturbations susceptibles d'être entraînées par le projet sont mineures. Elles sont liées à l'imperméabilisation des surfaces et à l'abattage d'arbres. Cependant, pour compenser ces perturbations, le projet s'inscrit dans un plan global de développement du campus visant à favoriser la biodiversité sur le Campus (corridors verts, noues et zones humides, fauchage tardif, nouvelles plantations, zéro chimie, ...)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le campus est soumis au PPRI Isère Amont approuvé le 30 juillet 2007. Le projet se situe en zone d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de voirie fera l'objet d'un éclairage optimisé, non orientés vers le ciel, équipé d'un appareillage bi-puissance compris en 65 et 90 W.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle grâce à un dispositif de noues et de fossés drainants.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences des projet de constructions de bâtiment (PILSI, EST, DIDEROT) qui justifient ce projet de voirie, le projet d'esplanade qui les accompagne, ainsi que la création d'un parking, sont susceptibles d'être cumulés avec ceux du projet de voirie en terme d'imperméabilisation des surfaces. Il est cependant rappelé que l'occupation actuelle est majoritairement de l'enrobé de voirie et de parking, actuellement raccordé au réseau d'assainissement. Tous les projets évoqués feront quant à eux l'objet d'une gestion des eaux pluviales à la parcelles concourant globalement à diminuer les rejets au milieu naturel. Le plan de développement du campus contribue donc dans ce secteur à augmenter la part modale des vélos/piétons/TC, à favoriser le traitement de l'eau pluviale par infiltration, à créer des continuités vertes et des espaces verts favorisant la biodiversité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur déjà artificialisé qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers. Le schéma directeur d'aménagement du Domaine universitaire a pour objectif de densifier les zones artificialisées, principalement les parkings du centre du campus, pour, d'une part réduire la place de la voiture et les capacités de stationnement, et d'autre part conserver au reste du Domaine universitaire son caractère de parc urbain avec un plan de gestion différenciée des espaces verts et le triple objectif atteint zéro chimie - zéro arrosage - zéro déchets, le développement de corridors écologiques et de zones humides, le tout concourant à une plus grande biodiversité et à une diminution des rejets au milieu naturel, tous les nouveaux projets devant gérer leurs eaux pluviales à la parcelle.

Au regard de ces différents éléments, il ne nous semble pas justifié de conduire une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Martin d'Hères

le,

17 mars 2014

Signature

